Procès-verbal – Assemblée générale des Vert-e-s La Côte

Jeudi 30 mars 2023 à la Salle du Conseil Communal de Prangins.

Sont présent-e-s :

Carinne Bertola, Marius Diserens, Raphaël Dunant, Armelle DuPasquier, Alice Durgnat, Mathieu Farine, Alexander Federau, Rémi Founou, Laetitia Hediger, Evren Kiefer, Philippe Léger, Géraldine Limborg, Philippe Martinet, Valérie Mausner Léger, Thomas Morisod, Bernadette Nelissen, Jean-Valentin de Saussure, Raffael Sergi, Bettina Venezia, Nathalie Vez, Pierre Wahlen, Marlyse Zaugg Graff.

Sont excusés :

Didier Lohri, Rupert Schildböck

1. Mot de bienvenue par Alice Durgnat Levi, Municipale à Prangins.

Le mot de bienvenue est finalement fait par la co-présidence. Celle-ci rappelle les règles de communication.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité avec correction de la numérotation et le retrait du mot rétrocessions au point 6.

3. Approbation du PV l'AG précédente

La co-présidence s'excuse à nouveau du délai ayant mené à ce que le PV soit transmis en septembre et rappelle que les PV et OJ sont tous sur le site https://vert-e-s-vd.ch/lacote/assemblee-generale

4. Élection des scrutatrice-teurs

Les scrutateurs sont Alexander Federau et Pierre Wahlen.

5. Rapports d'activité pour 2022 & Prise d'acte des rapports

a. Co-présidents

Le rapport de la co-présidence est en annexe 1. La demande que les séances de Comités soient mieux communiquées et plus en avance est faite. La Co-présidence en prend acte.

b. Députés (Didier Lohri/ Pierre Wahlen/Nathalie Vez)

Didier Lohri est excusé et n'a pas émis de rapport. Nombre de ses objets sont disponibles sur le site https://lohri-vd.ch/

Le rapport de députation de Pierre Wahlen est disponible à l'annexe 2.

Le rapport de Nathalie Vez est disponible à l'annexe 3.

A la question sur la possibilité d'agir au nom de la région dans la commission des infrastructures, Nathalie Vez répond que la commission n'est pas force de proposition mais doit traiter les objets déposés. Nathalie Vez souligne que les député-e-s accueillent volontiers les propositions de points pour le Grand Conseil.

Il est ici souligné que des séances brainstorm entre les député-e-s et les membres de la section pourraient être utiles. La proposition est bien accueillie par les député-e-s et la Co-présidence en prend acte.

c. Syndics/ Municipaux (Nyon/ Prangins/ Givrins)

Le rapport de Muncipal de Pierre Wahlen est disponible à l'annexe 4.

A la question de savoir si la Municipalité arrive à suivre et à agir pour la protection des arbres, Pierre Wahlen répond que la perte de canopée à Nyon est dramatique. Plutôt que d'augmenter le taux canopée, il s'agit déjà de freiner son recul. Il y travaille et propose plusieurs pistes pour sauver les arbres, notamment en les intégrant en amont dans les projets de construction.

A la question de savoir quels enseignements sont tirés de la géothermie, Pierre Wahlen rappelle qu'en l'état, il est nécessaire de continuer à explorer le sous-sol pour avoir une réelle idée du potentiel. Un préavis permettant à la Municipalité d'investir dans des entreprises en lien avec l'énergie sera voté le 3 avril à Nyon.

Pierre Wahlen est salué pour la productivité de ses dicastères.

Le rapport de Municipale d'Alice Durgnat Lévi est disponible à l'annexe 5.

A la question de la vision des trois communes de Nyon, Prangins et Gland, notamment après l'abandon de la RDU, Alice Durgnat Lévi répond que la RDU était aussi prévue pour desservir des nouveaux quartiers pranginois, dont le projet a été abandonné. Pierre Wahlen rappelle l'objectif du plan climat d'une réduction de 30% du trafic individuel motorisé à l'horizon 2030. Cet objectif est incompatible avec la création d'une nouvelle route et l'abandon du projet est salué.

L'idée d'un abonnement gratuit pour les plus de 65 ans est mentionnée. Il est proposé que le débat continue après la séance.

Le rapport de Municipale de Nathalie Vez est disponible à l'annexe 6.

d. Groupes communaux (Nyon, Rolle, Gland)

Le rapport de Chef de Groupe de Nyon d'Alexander Federau est disponible à l'annexe 7.

A la question du problème d'absentéisme ayant mené à certains ratés, notamment du préavis 2022/41 relatif à l'adoption de la zone réservée « A la Billettaz », Alexander Federau souligne l'amélioration récente, en partie grâce au nouveau mode d'inscription aux commissions.

Valérie Mausner Léger rappelle que si l'absentéisme au conseil a parfois coûté, ce n'est pas le cas dans les commissions où les membres de Vert-e-s de Nyon sont présents et motivés.

Le rapport de Chef de Groupe de Rolle de Rémi Founou est disponible à l'annexe 8.

A la question des problèmes de sécurité informatique à Rolle qui ont été les seules nouvelles récentes de Rolle dans la presse, Rémi Founou exprime la frustration par rapport à l'immobilisme municipal. Il souligne également que la Municipalité a essuyé deux démissions et la maladie de certain-e-s de ses membres.

Rupert Schildböck est excusé, ses actions sont brièvement résumées par la Co-présidence :

- Présidence verte du conseil communal depuis juin 2022
- Recrutement d'un vient-ensuite sérieux
- La plateforme PS-Verts est active et a été co-autrice ou a soutenu de nombreux objets dont un postulat sur l'éclairage public et un postulat sur l'impact des chats sur la biodiversité.

Tous les rapports sont acceptés à l'unanimité.

6. Présentation des comptes 2022

Bernadette Nelissen, trésorière, présente les comptes. Ceux-ci sont disponibles à l'annexe 9.

7. Rapport des vérificateurs et adoptions des comptes 2022

Géraldine Limborg, vérificatrice, présente le rapport de vérification.

Les comptes 2022 sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.

8. Dépenses et recettes à prévoir en 2023-2024 :

a. Montant des cotisations pour 2023
b. Montant des rétrocessions des élus Municipaux aux couleurs vert.e.s
c. Montant des rétrocessions des élus locaux et indépendants
d. Propositions d'activités pour la section

Marius Diserens mentionne la problématique des rétrocessions et propose la mise en plus d'un groupe de travail pour se pencher sur un système proportionnel au revenu. Ce processus serait plus intéressant pour les personnes précarisées et marginalisées au sein des groupes communaux notamment. Les personnes intéressées à rejoindre le groupe de travail peuvent s'annoncer à la Co-présidence.

9. Présentation du budget et adoption du budget de la section pour l'année 2023

Plusieurs personnes demandent l'augmentation de la ligne dédiée aux élections fédérales. Il est noté que pour la campagne de 2019, aucun montant spécifique n'avait été alloué.

La campagne pourra redynamiser la section et le montant de CHF 5'000.- est adopté, ainsi qu'un montant supplémentaire de CHF 2'000 sur une nouvelle ligne dédiée à l'organisation d'événements régionaux.

Il est souligné que les frais de communication et notamment en lien avec les tout-ménages sont toujours sous-estimés car la population continue d'augmenter.

10. Demande de ré-adhésion : prise de décision

La Co-présidence explique le contexte et le motif qui a mené récemment le Comité à se prononcer en faveur d'un refus d'adhésion de Mme Buckle. En effet, la demande d'adhésion concernée est survenue quelques jours seulement après une annonce formelle de démission. Dans l'état, le Comité a estimé que la confiance était rompue et les conditions n'étaient pas réunies pour une nouvelle collaboration.

Le Comité a pu se rendre compte de problèmes dans nos statuts : ceux-ci décrivent la procédure pour une exclusion mais ne font que mentionner le refus d'adhésion (voir point 11). Le Comité a ainsi traité le refus d'adhésion par analogie à une exclusion : en cas de maintien de la demande d'adhésion, l'AG aurait été souveraine pour valider la proposition du Comité.

Cependant, Mme Buckle a annoncé à la Co-présidence ne plus avoir de motivation à rejoindre les Vert-e-s La Côte et a demandé le remboursement de sa cotisation, ce qui a été fait. L'AG n'a donc pas besoin de se prononcer.

La parole n'étant pas demandée, la co-présidente passe à l'ordre du jour suivant.

11. Nominations GT pour révisions des statuts

En lien avec le point 10, il est relevé que les statuts méritent une révision. Il est proposé que le groupe de travail en charge de la révision des rétrocessions puisse également s'atteler à ce sujet. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer à la Co-présidence.

12. Elections de la section selon art.10, élections :

a. Présidence

Nathalie Vez présente sa candidature à la Co-présidence et est élue par acclamation.

Armelle DuPasquier présente sa candidature est est ré-élue par acclamation.

Rémi Founou est remercié pour son engagement et souhaite le meilleure à la nouvelle équipe.

b. Trésorerie

Bernadette Nelissen présente sa candidature et est ré-élue par acclamation.

c. Secrétariat

Evren Kiefer présente sa candidature au secrétariat est élu par acclamation.

d. Vérificateur/trice de compte

Pierre Wahlen et Géraldine Limborg sont ré-élus par acclamation.

13. Stratégie pour les élections fédérales 2023

a. Annonce d'un groupe de travail

Marius Diserens annonce la constitution du groupe de campagne pour l'élection fédérale dont il prendra logiquement la tête étant l'unique candidat du district. Celui-ci est composé de Pierre Wahlen, Nathalie Vez, Armelle DuPasquier, Jean-Valentin de Saussure, Mathieu Farine, Alexander Federau et lui-même.

b. Evénements pressentis et ton de la campagne

Marius Diserens rappelle sa disponibilité pour participer à des nombreux événements : notamment dans le cadre des votations du 18 juin, la grève des Femmes du 14 juin, le 13 mai à Berne, lors du stand de Paléo et la Marche Bleue. Une grande manifestation pour le climat est prévue en septembre. Les membres sont prié-e-s d'inviter Marius Diserens dans les événements pertinents.

Il est souligné que des événements sportifs et culturels pourraient s'intégrer dans la campagne : cours de yoga, inscriptions à des courses à pied (Grand Prix de Berne ou 20 km de Lausanne), en portant le t-shirt des Vert-e-s par exemple.

Sur les thèmes de la campagne, Jean-Valentin de Saussure rappelle les thèmes identifiés par les Vert-e-s Vaudois, la part importante du social et la mise en avant des solutions par rapport à la transition énergétique et au "pouvoir d'achat". S'ensuit une discussion sur les thèmes associés au PS plutôt qu'aux Vert-e-s. Il sera toutefois important de combiner les thèmes de fin du monde et de fin du mois. Il est rappelé l'emploi délicat du terme "pouvoir d'achat" dans le contexte "Vert".

Alors que les sondages récents indiquent une perte de vitesse des Verts – avec un possible recul par rapports aux résultats de 2019 - Marius Diserens intervient pour rappeler les événements récents, notamment la chute du Crédit Suisse et les importantes mobilisations des prochains mois pour le climat et le féminisme, qui peuvent changer la donne.

c. Divers et propositions individuelles

Pas de divers.

La séance est levée à 22h30.

Notes de séance : Armelle DuPasquier, Evren Kiefer, Rémi Founou et Alexander Federau

Pour le Secrétariat des Vert-e-s La Côte, Armelle DuPasquier, co-présidente
armelle.dupasquier@gmail.com

Liste des annexes

1. Rapport d'activité de la Co-présidence
2. Rapport de Député au Grand Conseil de Pierre Wahlen
3. Rapport de Députée au Grand Conseil de Nathalie Vez
4. Rapport de Municipal à Nyon de Pierre Wahlen
5. Rapport de Municipale à Givrins de Nathalie Vez
6. Rapport de Municipale à Prangins d'Alice Durgnat Lévi
7. Rapport de Chef de Groupe à Nyon d'Alexander Federau
8. Rapport de Chef de Groupe à Rolle de Rémi Founou
9. Comptes 2022 tel que soumis au vote
10. Budget estimatif 2023

Pour le Secrétariat des Vert-e-s La Côte, Armelle DuPasquier, co-présidente armelle.dupasquier@gmail.com

Annexe 1 : Rapport d'activité 2022 – Co-présidence des Vert-e-s La Côte

Cher.e.s membres, Cher.e.s sympathisant.e.s,

Que retenir de 2022 au niveau mondial ? Tandis qu'une grande partie du monde sortait progressivement de la crise sanitaire et polyforme du Covid., en février 2022, la Russie lançait une offensive militaire majeure en Ukraine tout en renforçant la répression intérieure. Cette agression déclencha une réaction de solidarité important en Occident, porté par le leadership états-unien. Soutiens humanitaires, sanctions économiques et aides militaires sont au menu. La Suisse est bousculée : utilisation du statut E pour les réfugiées ukrainiens et mobilisations populaires, reprise des sanctions Européennes, débat sur l'exportation des armes. Le dernier point suscitant de vifs débats chez les Vert.e.s.

Sur fond de crise de l'énergie, l'inflation s'invite en Europe et dans une moindre mesure en Suisse protégée par son franc fort. Opportunité pour engager réellement et accélérer la transition énergétique ? La COP 28, nous a confirmé le peu de progrès faits pour prévenir et nous adapter au dérèglement climatique, alors que ces effets sont de plus en plus apparents, et s'accompagnent d'une chute de la biodiversité, d'une régression de la justice sociale et internationale, et souvent d'une détérioration des conditions de vie des plus vulnérables. Non, l'année 2022 n'était pas un grand cru !

Qu'en a-t-il été au niveau local et pour notre section ? Listons quelques temps forts sur nos différents engagements.

Groupes Communaux/ Municipaux

Nous nous référons aux rapports des différents groupes et des municipaux pour les temps forts de cette année. Concernant la crise nyonnaise, et conformément à ses statuts, la section a agi en appui au groupe local quand cela était nécessaire ou utile. Nous avons cherché autant que possible à réduire les tensions entre les membres et encouragé des solutions négociées. Nous avons jonglé tant bien que mal entre respect de la confidentialité et besoin de transparence envers le groupe de Nyon et la section.

En fin d'année, à la suite de la démission d'Elise Buckle de la municipalité, de nouvelles élections ont été annoncées à Nyon. Si celles-ci ont finalement été perdues, 2022 s'est cependant terminé sur un élan et un rapprochement en lien avec le lancement de la campagne.

Grand Conseil

Même si cela nous semble presque de l'histoire, le temps fort de l'année 2022 a été l'élection au Grand Conseil. Nous avons mené une belle campagne dans le district, et bénéficiant encore de la vague verte, nous avons pu augmenter notre présence au Grand Conseil. Didier Lohri et Pierre Wahlen ont été réélus, Nathalie Vez a complété notre délégation du district.

Plusieurs enseignements ont été tirés de cette campagne ; nous avons documenté au mieux pour capitaliser sur cette expérience pour nos prochaines cantonales. On se réfèrera aux rapports d'activités des député.e.s pour plus de détails.

Cette campagne a été également été l'occasion de créer ou renforcer des liens forts entre plusieurs de nos membres ; entre les grandes communes et les plus petites notamment.

Initiatives/ Votations

Nous avons mené campagne sur le terrain avec des stands dans le district – et dans l'essentiel rempli nos quotas en termes de récolte de signatures. Nous peinons à mobiliser davantage au-delà d'un cercle très restreint. Les réseaux sociaux semblent offrir certaines opportunités mais nous ne les maîtrisons pas complètement.

En 2022, on a vu que nos résultats ont été dans la moyenne vaudoise, légèrement positive.

		District	VD	RECO VERTS VD	RESULTAT CH
		OUI			
25.sept	Objet N° 01 : Initiative sur l'élevage intensif	33%	34%	OUI	NON
25.sept	**Objet N° 02 : Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA**	53%	46%	**NON**	**OUI**
25.sept	**Objet N° 03 : AVS 21**	45%	38%	**NON**	**OUI**
25.sept	**Objet N° 04 : Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA)**	55%	47%	**NON**	**NON**
25.sept	**Objet N° 01 : Création d'un Conseil de la magistrature**	68%	65%	**OUI**	**OUI**
15.mai	**Objet N° 01 : Loi sur le cinéma (LCin)**	75%	76%	**OUI**	**OUI**
15.mai	**Objet N° 02 : Loi sur la transplantation**	82%	81%	**OUI**	**OUI**
15.mai	**Objet N° 03 : Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes**	79%	74%	**NON**	**OUI**
13 Fevrier	**Objet N° 01 : Initiative sur l'expérimentation animale et humaine**	17%	18%	**NON**	**NON**
13 Fevrier	**Objet N° 02 : Initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac**	67%	67%	**OUI**	**OUI**
13 Fevrier	**Objet N° 03 : Loi sur les droits de timbre (LT)**	48%	41%	**NON**	**NON**
13 Fevrier	**Objet N° 04 : Loi sur un train de mesures en faveur des médias**	56%	57%	**OUI**	**NON**

Nombre/ Gestion des membres et sympathisants

Le nombre des membres et sympathisant-e-s est resté stable sur l'année 2022. Certaines nouvelles adhésions compensant des départs. Nos membres sont par ailleurs engagé-e-s dans plusieurs activités des « Verte.s ». Dans la mesure du possible, nous avons établi un contact personnalisé et personnel avec les nouveaux membres – notamment en dehors des groupes locaux.

Actuellement, nous comptons 89 membres actif-ves et 43 sympathisant-e-s.

Participations au niveau des instances des Vert-e-s

Citons-en quelques-unes :

- Une forte partition aux Assemblées Générales – notamment pour la nomination de notre candidat pour le Conseil d'Etat de Raphael Mahaim (12 Nov 2022).
- Présence régulière au Comité élargi des Vert.es. Vaudois (2-5 membres) et à l'Assemblée des Délégués des Verts Suisse (Merci à Marlyse !).
- Jean-Valentin de Saussure a une double casquette comme assistant parlementaire de Sophie Michaud Gigond et au niveau du Bureau des Verts Vaudois.
- Valerie Mausner Leger et Marius Diserens sont aussi présents au niveau du GT égalité – un thème fort pour les Vert.es.

Encore en 2022, il est à noter de nombreuses participations des membres de notre section au programme des Vert.e.s Suisse pour les fédérales (par exemple, Evren Kiefer, Alexander Federeau, Marlyse Graff, ..). Le vote sur celui-ci ayant lieu en 2023, il sera commenté dans le rapport de l'année prochaine.

Co-présidence/ Vie du Comité

Pour conclure, quelques mots sur les activités du Comité et de la Co-présidence. Celui-ci s'est renouvelé en été 2022. Le Comité sur Jan-Juin, s'était concentré notamment sur les élections cantonales et la gestion de la crise Nyonnaise. Concernant les activités, du comité nommé en juin 2022, on peut citer tout d'abord que la co-présidence a très bien fonctionné et cette formule, utilisée dans plusieurs sections, permet une transition en douceur, d'échanger de manière efficace, d'élargir les horizons et de partager les tâches ainsi que la charge mentale ! Nous la recommandons donc pour le futur lorsque cela est possible.

La co-présidence a notamment maintenu la liaison avec le bureau vaudois via la conférence des président-e-s de section – y compris des sessions participatives sur la préparation des élections fédérales. Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir Sophie Michaud Gigond pour une rencontre avec la section.

Nous avons dû nous réorganiser assez tôt à la suite de l'absence puis à la démission de notre secrétaire Joelle Gerber, pour des raisons personnelles. La co-présidence a donc assumé au pied levé les taches de secrétariat - d'où l'intérêt de fonctionner en binôme. Webling et la gestion du site web n'ont désormais plus de secrets pour nous !

Pour la gestion de la trésorerie, nous avons pu compter une année encore sur le service efficace de Bernadette Nelissen. Bernadette a permis une communication efficace à tous les membres, y compris pour l'émission des attestations fiscale et des appels aux cotisations ; ainsi qu'un reporting aux autorités.

En accord avec nos statuts, le Comité s'est réuni soit en comité « restreint » soit en « comité élargi », ouvert à tous et toutes. En plus des affaires courantes, plusieurs réunions ont touché la situation nyonnaise et de ce fait, ont été organisées en comité restreint, en raison de la protection des personnes et de confidentialité.

Après deux années, Remi Founou désire passer le témoin pour la co-présidence et ne renouvellera donc pas sa candidature. Armelle DuPasquier et Bernadette Nelissen se proposent pour un nouveau mandat dans une logique de continuité bienvenue. Nous souhaitons le meilleur au prochain comité et en regardant 2023 : nous aurons de nouveau une année clef : bien sûr les élection Fédérales d'Automne, mais déjà dès l'été nous devrons voter sur le contre-projet de l'initiative des glaciers – une loi fondamentale pour la transition énergétique suisse. Mais aussi d'autres sujets, comme la réforme de l'imposition des entreprises et d'autres sujets à venir. Tout cela dans un contexte géo-politique des plus tendus – y compris la guerre d'Ukraine.

En termes d'organisation internes, une campagne de recrutement de nouveaux et nouvelles membres, l'organisation d'événements festifs et ludiques visant à renforcer nos liens intercommunaux et un mécanisme d'échange d'information intercommunales sont parmi nos priorités. Bref, il n'est pas meilleur temps pour s'engager chez les Vert.e.s !

Pour la co-Présidence, Armelle et Rémi

Aux membres des Vert.e.s,
Section La Côte

Assemblée Générale ordinaire des Verts de La Côte du 30 mars 2023

Rapport d'activités 2022 Grand Conseil, Pierre Wahlen

1. Plénum

Outre ma participation à l'ensemble des séances du Grand Conseil et aux séances de préparation, j'ai présidé une commission chargée d'examiner un exposé des motifs et projet de loi (EMPL) modifiant la loi du 12.06.2007 sur l'appui au développement économique (LADE).
Ce projet de loi permet le soutien par le Canton de la maîtrise foncière des collectivités publiques en zone industrielle et le soutien aux infrastructures à vocation économique.
J'ai également déposé une interpellation intitulée « Quand l'impôt heureux fait sourire la direction d'ADM et rire jaune les contribuables vaudois » . https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/point-seance/id/55b17442-77c2-4682-b7d4-9c2c9bd93358/meeting/1004440
Et réponse du CE https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/decision/decision/4b30229a-3188-4528-bbf5-f18815eec2c8

2. CIDROPOL _ commission thématique des institutions et des droits politiques

La CIDROPOL est une commission thématique qui se réunit environ une fois par mois et prend position sur des textes en relation avec la loi sur le Grand Conseil et sur l'exercice des droits politiques.
Elle s'est déterminée depuis juillet 2022 sur les thèmes suivants :

- Enveloppe financière d'une commission d'enquête parlementaire et en donner compétence au Grand Conseil pour la déterminer
- Rémunération du Secrétaire général pour la législature 2023-2027
- Compensation des baisses de revenus liées à une élection
- Prolongement d'une année du délais pour répondre à l'initiative cantonale SOS Communes
- Modification de la Loi sur le Grand Conseil afin de protéger les député-e-s contre le harcèlement sexuel
- Election ouverte au public des magistrats de la cour des comptes
- Actions pour favoriser la participation aux élections cantonales

Ainsi fait à Nyon, le 30 mars 2023/PW

GRAND CONSEIL

Interpellation - 22_INT_65 - Pierre Wahlen - Quand l'impôt heureux fait sourire la direction d'ADM et rire jaune les contribuables vaudois

Texte déposé :

Tout le monde s'en souvient probablement, mais la Suisse a dû mettre fin, le 1er janvier 2020, à une partie de ses arrangements fiscaux dans le cadre de la réforme RFFA. Malgré tout, les cantons bénéficient encore d'une très grande latitude pour négocier des exemptions fiscales temporaires et reconductibles sous conditions avec les multinationales.

Le géant du négoce agricole ADM (Archer Daniel Midlands) installé à Rolle depuis 2007 a, à cet égard, demandé en juin 2020 une rallonge d'exemption d'impôts de dix ans, comme la révélé, entre autres, le site d'investigation Public Eye. Ce cas n'est pas sans rappeler celui de la firme Monsanto, avec l'issue qu'on lui connait dans son bras de fer avec l'État de Vaud.

Dans le cas présent, l'entreprise ADM s'était engagée, parmi d'autres engagements, à ne pas démembrer sa structure et à ne pas délocaliser, ce qu'elle n'a pas respecté puisqu'elle s'est débarrassée de sa division cacao, toujours selon Public Eye. De même, elle n'a pas créé suffisamment d'emplois dans son centre de recherche et n'a pas investi suffisamment d'argent dans ce domaine.

Dès lors, il est étonnant d'apprendre que le Conseil d'État se soit dit prêt à « faire preuve de souplesse » vis-à-vis d'ADM. Sans lui nier la capacité de négocier directement avec les firmes, ces négociations sous-marines doivent nous interroger.

Aussi, nous avons l'honneur de poser au Conseil d'État les questions suivantes :

1) Le CE peut-il rappeler quelles sont les bases légales applicables lui permettant de négocier ces forfaits fiscaux ?

2) Le CE peut-il détailler ses pratiques de négociation vis-à-vis des entreprises demandant une reconduction de leur exonération et n'ayant pas rempli les critères de l'allègement fiscal initialement conclu ? Quels sont les intérêts prépondérants qui poussent le CE à offrir malgré tout une nouvelle exonération fiscale aux firmes concernées ?

3) Enfin, le CE ne voit-il pas un risque à négocier ainsi avec des firmes n'ayant pas rempli leur part du contrat ? Les entreprises ne seraient-elles donc pas encouragées à ne pas suivre à la lettre les clauses négociées pour bénéficier malgré tout d'allégements fiscaux ?

Nous remercions par avance le Conseil d'État pour ses réponses

sources:

https://www.publiceye.ch/fr/regard/limpot-heureux-de-la-multinationale-vaudoise

https://www.rts.ch/info/regions/vaud/12741452-le-pouvoir-politique-jouit-dune-grande-marge-pour-exonerer-des-entreprises.html

Conclusion : Souhaite développer

Cosignatures :

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Pierre Wahlen –
Quand l'impôt heureux fait sourire la direction d'ADM
et rire jaune les contribuables vaudois (22_INT_65)

Rappel de l'intervention parlementaire

Tout le monde s'en souvient probablement, mais la Suisse a dû mettre fin, le 1er janvier 2020, à une partie de ses arrangements fiscaux dans le cadre de la réforme RFFA. Malgré tout, les cantons bénéficient encore d'une très grande latitude pour négocier des exemptions fiscales temporaires et reconductibles sous conditions avec les multinationales.

Le géant du négoce agricole ADM (Archer Daniel Midlands) installé à Rolle depuis 2007 a, à cet égard, demandé en juin 2020 une rallonge d'exemption d'impôts de dix ans, comme la révélé, entre autres, le site d'investigation Public Eye. Ce cas n'est pas sans rappeler celui de la firme Monsanto, avec l'issue qu'on lui connait dans son bras de fer avec l'État de Vaud.

Dans le cas présent, l'entreprise ADM s'était engagée, parmi d'autres engagements, à ne pas démembrer sa structure et à ne pas délocaliser, ce qu'elle n'a pas respecté puisqu'elle s'est débarrassée de sa division cacao, toujours selon Public Eye. De même, elle n'a pas créé suffisamment d'emplois dans son centre de recherche et n'a pas investi suffisamment d'argent dans ce domaine.

Dès lors, il est étonnant d'apprendre que le Conseil d'État se soit dit prêt à « faire preuve de souplesse » vis-à-vis d'ADM. Sans lui nier la capacité de négocier directement avec les firmes, ces négociations sous-marines doivent nous interroger.

Aussi, nous avons l'honneur de poser au Conseil d'État les questions suivantes :

1) *Le CE peut-il rappeler quelles sont les bases légales applicables lui permettant de négocier ces forfaits fiscaux ?*

2) *Le CE peut-il détailler ses pratiques de négociation vis-à-vis des entreprises demandant une reconduction de leur exonération et n'ayant pas rempli les critères de l'allègement fiscal initialement conclu ? Quels sont les intérêts prépondérants qui poussent le CE à offrir malgré tout une nouvelle exonération fiscale aux firmes concernées ?*

3) *Enfin, le CE ne voit-il pas un risque à négocier ainsi avec des firmes n'ayant pas rempli leur part du contrat ? Les entreprises ne seraient-elles donc pas encouragées à ne pas suivre à la lettre les clauses négociées pour bénéficier malgré tout d'allégements fiscaux ?*

Nous remercions par avance le Conseil d'État pour ses réponses

sources:

https://www.publiceye.ch/fr/regard/limpot-heureux-de-la-multinationale-vaudoise

https://www.rts.ch/info/regions/vaud/12741452-le-pouvoir-politique-jouit-dune-grande-marge-pour-exonerer-des-entreprises.html

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

L'article auquel se réfère l'interpellateur est apparemment basé sur des données volées, illégalement déposées sur le darknet après une attaque informatique ciblant une commune vaudoise. Le Conseil d'Etat condamne de tels actes et souhaite éviter les conclusions hâtives que le public et les médias peuvent tirer de l'exploitation de tels documents. Dans le respect du secret fiscal, il n'a pas de commentaire à faire sur un contribuable en particulier mais peut apporter les réponses suivantes sur le sujet des exonérations fiscales temporaires d'entreprises.

Réponse aux questions

1) **Le CE peut-il rappeler quelles sont les bases légales applicables lui permettant de négocier ces forfaits fiscaux ?**

Il n'existe pas de « forfaits fiscaux ». Selon les articles 17 et 91 LI, le Conseil d'Etat peut accorder des allégements d'impôts temporaires aux entreprises nouvellement créées qui servent les intérêts économiques du canton, pour l'année de fondation de l'entreprise et pour les neuf années suivantes. La décision est de sa seule prérogative. En la matière, le Conseil d'Etat ne négocie rien. Il rend sa décision en fonction des plans d'affaires détaillés (investissements, prévisions de développement, postes de travail créés, etc.) que doivent fournir à l'appui de leur demande les entreprises requérantes. Il dispose également des préavis de l'Administration cantonale des impôts, du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation, ainsi que des communes concernées.

2) **Le CE peut-il détailler ses pratiques de négociation vis-à-vis des entreprises demandant une reconduction de leur exonération et n'ayant pas rempli les critères de l'allègement fiscal initialement conclu ? Quels sont les intérêts prépondérants qui poussent le CE à offrir malgré tout une nouvelle exonération fiscale aux firmes concernées ?**

Comme déjà indiqué, le Conseil d'Etat ne négocie rien et attache, en tout état de cause, une attention toute particulière au respect des conditions de l'allègement initial. Dans le cas d'une entreprise ayant d'ores et déjà obtenu une exonération fiscale temporaire, un allègement complémentaire ne peut s'appliquer qu'à des activités nouvelles impliquant de nouveaux emplois et de nouveaux investissements. Là encore, le Conseil d'Etat apprécie les éléments fournis (investissements, prévisions de développement, postes de travail créés, etc.) et dispose des préavis de l'Administration cantonale des impôts, du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation, ainsi que des communes concernées.

3) **Enfin, le CE ne voit-il pas un risque à négocier ainsi avec des firmes n'ayant pas rempli leur part du contrat ? Les entreprises ne seraient-elles donc pas encouragées à ne pas suivre à la lettre les clauses négociées pour bénéficier malgré tout d'allégements fiscaux ?**

Le Conseil d'Etat ne négocie pas mais se détermine, et s'assure au surplus avec une attention toute particulière du respect des conditions posées lors de l'octroi d'un allégement. L'entreprise qui s'y soustrairait s'expose au retrait de tout ou partie de son allégement, impliquant la perception des impôts exonérés et le Conseil d'Etat agit alors avec détermination. L'interpellateur fait lui-même allusion dans son préambule à un cas récent qui a vu le Conseil d'Etat révoquer sans retard et de son propre chef l'exonération octroyée, décision totalement confirmée par le Tribunal fédéral, entraînant la perception d'un important montant.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 juin 2022

La présidente :	Le chancelier :
N. Gorrite	*A. Buffat*

GRAND CONSEIL – SEPTEMBRE-DECEMBRE 2022

Rapport de Nathalie VEZ
pour l'Assemblée Générale des Vert.e.s de La Côte du 30 mars 2023

Commission

Membre de la CTITM, Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité

Quelques objets soutenus/défendus avec succès par les Vert.e.s

1. Adoption de la loi sur le patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)

La LPrPNP remplace en partie la Loi sur la protection de la nature des monuments et des sites (LPNMS) qui datait de 1969, il était temps !

La LPNMS a été divisée en 3 lois distinctes :

- Patrimoine mobilier et immatériel (LPMI, 2015)
- Patrimoine bâti (LPrPCI, Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier, 2021)
- Patrimoine paysager et naturel (LPrPNP, 2022)

LPrPNP :

Objectifs généraux : Protection biodiversité. Mieux identifier les milieux qui doivent être protégés, contrôlés et entretenus sur l'ensemble du territoire vaudois.

Objectifs concrets, exemples : mise en réseau de corridors à faune, meilleure recensement et protection des arbres remarquables, luttes contre les EEE, sensibilisation dans les écoles, développement d'espaces verts en ville, etc.

Rôle des communes comme acteurs-clés en matière de biodiversité (délégation de compétences mais soutien financier).

La LPrPNP est entrée en vigueur le 1er janvier 2023 et le Règlement d'application est attendu en automne 2023.

2. Stratégie vélo

Objectif : multiplier par 5 les déplacements à vélo d'ici 2035 + 550 km de pistes cyclables le long des routes cantonales (contre 180 actuellement). Rattraper le retard par rapport à d'autres cantons (p.ex. à BE, 10% des trajets se font à vélo).

Débats nourris, rétropédalages,… (arguments de la droite : pertes surfaces assolement, coût excessif, trop d'EPT, etc) mais stratégie finalement acceptée en 3e débat.

Deux crédits ont été votés : 28,6 mios pour financer les études et 13,25 mios pour subventionner l'aménagement du réseau.

3. Initiative « Pour la protection du climat »

Fin 2019, l'initiative des Vert.e.s Vaud et des Jeunes Vert-exs Vaud visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 a abouti avec plus de 14'000 signatures. Cette initiative demande d'inscrire dans la Constitution cantonale le principe de la protection du climat et de la biodiversité dans la Constitution cantonale.

Les caisses de pension relevant du droit public et les personnes morales dans lesquelles l'Etat a une participation (BCV, ECA, Romande Energie et les Retraites populaires) sont aussi concernées. L'initiative prévoit en effet que les personnes morales élaborent des plans d'action de réduction pour le désinvestissement des énergies fossiles et que les caisses de pensions adoptent des plans stratégiques quinquennaux en matière d'investissements responsables.

Un contre-projet proposé par la commission ayant examiné l'objet a été refusé. Ce contre-projet visait essentiellement à clarifier le périmètre des activités de ces institutions financières touchées par le texte de l'initiative.

A relever que le Conseil d'Etat a majoritairement soutenu l'initiative.

⇨ **Votation populaire le 18 juin 2023 !**

4. Interdiction des chauffages électriques d'ici 2033

Concerne aussi bien les chauffages centralisés et décentralisés (environ 20'000 logements dans le canton). Exceptions possibles (situation financière des propriétaires ou recours prépondérant aux énergies renouvelables).

Vieux sujet et débats interminables avec kyrielle d'amendements mais interdiction finalement adoptée :-)

L'extension de l'interdiction est souhaitée (par les Verts et d'autres) pour les chauffages à mazout et le gaz mais cela fera l'objet de la prochaine révision de la Loi sur l'Energie.

Rendez-vous donc au prochain épisode !

Nathalie VEZ, Députée

Givrins, le 30 mars 2023

Aux membres des Vert.e.s,
Section La Côte

Assemblée Générale ordinaire des Verts de La Côte du 30 mars 2023

Rapport d'activités 2022 Municipalité de Nyon, Pierre Wahlen
Dicastère de l'environnement, des affaires régionales et des énergies (dès le 11.02.2022)

1. Service de l'environnement

L'année 2022 a été consacrée à travailler sur les trois axes identifiés comme capables d'apporter une contribution déterminante à la protection et à l'augmentation de la canopée, pour développer des aménagements en faveur de la biodiversité et développer une stratégie d'agriculture urbaine.

Pour rappel ces trois axes articulent :

- Le devoir d'exemplarité de la collectivité par des actions sur les parcelles communales pour augmenter canopée, la biodiversité et agriculture urbaine
- La mise en place d'une réglementation capable de protéger et développer le patrimoine arboré et les espaces favorables à la biodiversité
- Le besoin d'associer la population (les propriétaires, les responsables de l'entretien des espaces verts privés, les régies, les professionnels du domaine, etc) par l'incitation et la sensibilisation à favoriser la couverture végétale et la biodiversité

L'un des grands enjeux de ce début de législature et de donner au SDE les moyens de mettre en œuvre une politique environnementale ambitieuse et de doter le Service des ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre de cette politique. Il s'agit également de doter le Service de chef.fe.s de projet capable de concevoir des espaces publics végétalisés de qualité.
Dans ce cadre les 9 préavis suivants ont été ou déposés et/ou acceptés par le Conseil Communal en 2022 :

2021/25 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Julien Urfer intitulé « Stop aux massacres à la tronçonneuse ».
Le préavis qui répond à ce postulat a permis d'obtenir un financement pour la révision du règlement sur les arbres,

- l'établissement d'une directive intégrant les dispositions à respecter pour la préservation des arbres ainsi que les conditions liées aux requêtes en autorisation d'élagage ;

- l'élaboration et l'ajout de nouvelles fiches dans le guide « Aménager en favorisant la biodiversité » afin de renforcer l'étendue de la communication sur ces dispositions et d'exploiter les synergies entre les différentes mesures ;
- l'établissement d'un outil d'aide à la conception pour la préservation et l'intégration de la végétation au projet visant à sensibiliser et solliciter la préconsultation avant la dépose d'un dossier en autorisation de construire.

2022/31 Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier et consorts intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! » - Demande d'un crédit de CHF 15'000.- TTC pour un projet pilote de platebandes maraîchères - Demande d'un crédit d'étude CHF 45'000.- TTC pour une stratégie de développement de l'agriculture urbaine.
Le préavis qui répond à ce postulat a permis d'obtenir une crédit d'étude pour étudier une stratégie d'agriculture urbaine, et en particulier :

- identifier les besoins impliqués dans la gestion des potagers urbains pour le SCS et le SDE : logistique, ressources humaines et financières ;
- améliorer la gestion et la qualité des potagers urbains en place ;
- préciser les ambitions de la Ville en terme d'agriculture urbaine et identifier les besoins et envies des nyonnaises et nyonnais en la matière ;
- prospecter le territoire nyonnais pour identifier des sites et des projets potentiels de développement de maraichage urbain.

2022/39 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Monge et consorts intitulé « A Nyon, un parc (canin) qui a du chien… » - Demande d'un crédit de CHF 190'000.- TTC pour la réalisation d'un parc canin au Martinet et d'un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement de CHF 32'000.- TTC pour son entretien.
Le préavis propose de profiter de la création d'un parc dans lequel les chiens pourront s'ébattre en liberté pour supprimer 50 places de parc et perméabiliser quelques 1200 m2 d'un ancien parking.

2022/46 Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal David Lugeon intitulé « Bonne nouvelle, il est encore permis de fumer autour des aires de jeux ».
Le préavis propose de ne pas interdire la fumée dans les espaces publics extérieurs mais de sensibiliser au moyen de panneau d'informations et aussi de retirer les cendriers à proximité des places de jeux.

2022/52 Déplacement partiel de l'affectation footballistique du stade de Marens au centre sportif de Colovray – Demande d'un crédit d'étude de CHF 195'000.- pour les étapes 2 et 4 du projet du complexe et parc multisports de Colovray et d'un crédit de CHF 20'000.- pour une requalification du stade de Marens – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour un terrain synthétique au stade de Marens ».
Le préavis propose d'avancer la planification de la troisième étape de Colovray qui prévoit la création de terrains de sports supplémentaires et de réfléchir à l'usage de l'immense surface du stade de Marens pour qu'il soit accessible à une plus large population et capable de générer un ilot de fraicheur.

2022/53 Stratégie Biodiversité 2022 – 2030 : plan d'action et ressources nécessaires à sa mise en œuvre
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 315'000.- TTC pour financer la mise en œuvre de la 1ère étape du Plan d'action - Demande d'un crédit annuel de CHF 139'000.- charges comprises pour la création d'un poste de chef-fe de projet à 100 % au Service de l'environnement.
Le préavis détaille toute une série de mesures en faveur de la biodiversité et a permis l'engagement d'un ingénieur en environnement, participant de la mue du service des espaces verts en service dans lequel les questions environnementales occupent une place majuscule.

2022/69 Projet de rénovation de la ferme des Allévays – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 90'000.- TTC pour financer les études de faisabilité.
Ce préavis permet d'inventer l'avenir d'une ferme aujourd'hui désaffectée qui devrait être dédiée aux questions d'alimentation locale et durable.

2022/74 Projet d'améliorations structurelles des chalets et domaines d'alpages de la Ville de Nyon –
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'013'000.- TTC pour financer les études et travaux, dont à déduire des subventions cantonales en faveur des améliorations foncières à hauteur d'environ CHF 1'168'000.-.
Ce préavis prévoit une adduction d'eau et d'électricité pour trois chalets d'alpage. Le préavis permet également de réfléchir à la valorisation de ce magnifique patrimoine (accueil des randonneurs, vente en circuit court des produits laitiers, nouveaux baux pour assurer une exploitation durable des pâturages,,,)

2022/76 Aménagement de la Grande Jetée – Réfection de l'espace multisport sur sable – Demande d'un crédit de réalisation de CHF 130'000.- TTC.
Ce préavis prévoit des travaux d'entretien d'un terrain au bord du lac.

De plus une forte implication dans deux préavis est à relever, il s'agit de :

2022/36 Grand Genève – Projet d'agglomération de 2ème génération – Réaménagement et végétalisation de la route de Divonne (tronçon situé entre les giratoires des routes de Crassier-Gravette et Stand-Clémenty). Demande d'un crédit d'études de CHF 460'000.- TTCCe projet d'envergure vise à végétaliser et réaménager la route de Divonne et ses abords, de manière à créer des ilots de fraicheur, des aménagements en faveur de la biodiversité, des parcours en mode doux de qualité et incitatifs et d'apaiser le trafic.

2022/51 Parc Perdtemps
Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 640'000.- pour le financement de 4 postes de travail relatifs au développement du projet « Pleine Terre » sur 10 ans maximum
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.- pour l'établissement du plan d'affectation et la mise au point d'un concept de communication.

L'aménagement d'un parc à Perdtemps est l'un des grands projets qui devrait donner un nouveau visage à la ville.

Avec ce préavis, le Service de l'environnement obtient son premier chef de projet architecte paysagiste, permettant de participer à la mue du service qui d'un service assurant l'entretien des espaces verts devient un service réalisant des aménagements d'espaces publics végétalisés.

2. Affaires régionales

Les Affaires régionales font le lien avec de nombreuses associations intercommunales et autres associations actives dans la région dans lesquelles je représente la Municipalité de Nyon.
Dans ce cadre j'ai participé à de nombreux CODIR, Conseil d'Administration et Conseil de Fondation.
En particulier, au CODIR de la Région de Nyon, comme responsable politique de l'économie, j'ai initié un soutien aux entreprises développant une activité innovante favorisant les circuits courts et l'économie circulaire. Ces soutiens pour un montant total de chf 30'000.- par année seront distribués deux fois par année, la première fois au printemps 2023, le temps de mettre en place un règlement d'attribution et d'obtenir l'accord du Canton.

Je suis également président du Jury du prix à l'innovation doté de chf 50'000.- qui récompense des activités innovantes générant des emplois dans la région. J'ai convaincu le jury d'y ajouter un critère supplémentaire de durabilité. Désormais le prix récompense en plus une innovation qui apporte une contribution importante à la durabilité (qui permet d'épargner les ressources ou de réduire les impacts de nos activités). J'ai remis le prix en mars 2022 à deux récipiendaires : Proxipel qui développe une unité mobile de fabrication de pelets et Vivent qui détecte, grâce aux ondes électriques, le stress auquel peut être soumis une plante (manque d'eau ou manque d'éléments nutritifs par exemple) avant même que ses effets soient visibles.

En 2022, a été également relancé le projet de pôle-bois qui a pour but de développer un secteur d'activités permettant de valoriser le bois régional comme bois d'œuvre dans toutes ses transformations. Une promesse de vente a été signée pour un vaste terrain à La Rippe. Les premières études pour le pan d'affectation ont été lancées cette année. Les premiers permis de construire pourraient être délivrés fin 2025.

Comme membre du CODIR de l'ORPC, j'ai oeuvré aux réflexions pour l'avenir des locaux (surdimensionnés) de Prangins.

Comme membre du Conseil d'Administration de Télé-Dôle, j'ai tenté d'apporter ma contribution à résoudre les difficultés auxquelles la société est confrontée dans la cadre de la construction d'un bâtiment d'accueil aux Dappes.

Comme membre des CA du NStCM et des TPN, j'ai participé à la restructuration de ces deux entités mises à mal par d'importants problèmes de gouvernance.

Ma participation aux autres associations est moins relevante.

3. Services Industriels

C'est le 10 février que j'ai repris les Services Industriels. Trois préavis, dont deux importants avaient été déposés par E. Buckle, mais n'avaient pas encore fait l'objet d'un examen en commission ni d'une décision du Conseil Communal. Il s'agit de :

2021/16 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts « Pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène ».

2022/27 Nouvelles ressources en faveur de la transition énergétique - Demande d'un crédit de CHF 140'000.- charges comprises pour la création d'un poste de Délégué aux énergies à 100% aux Services industriels - Demande de relèvement du plafond de la taxe sur l'électricité alimentant le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (EEER) - Révision de trois règlements en lien avec le Fonds EEER.
Avec le relèvement de la taxe, c'est un total de chf 1'500'000.- qui sont désormais disponibles chaque année pour accélérer à la transition énergétique. 60% de ce montant est redistribué sous forme de subventions aux propriétaires privés.
Un nouveau règlement pour l'attribution ses subventions en faveur de la transition énergétique sera validé par la Municipalité début 2023.
Le Délégué aux Energies a été engagé en décembre 2022. L'une de ses premières mission est la révision de la politique énergétique territoriale.

2022/33 Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) régional pour SI Nyon, SIECGE et Gingins - Demande d'un crédit pour les études de détail et la direction des travaux de CHF 782'133.- HT, ainsi que d'un montant de CHF 57'500.- HT par an pour les actions de sensibilisation aux économies d'eau potable.
Les ressources en eau potable sont insuffisantes pour assurer la consommation de la Ville. Avec quelques communes alentour, le PPDE permet de prospecter de nouvelles sources et d'assurer des interconnexions des réseaux capables de se compléter les uns les autres.

Les enjeux principaux aux Services Industriels sont liés à la transition énergétique et aux nouvelles missions qui leur sont confiées, étant entendu que les missions de base (distribuer eau, gaz et électricité) sont remplies à satisfaction. Force est de constater qu'une marge de progression dans la mise en œuvre de ces nouvelles missions est possible.

Par ailleurs les 4 préavis suivants ont été déposés et acceptés par le Conseil Communal :

2022/56 Augmentation du capital-actions de ThermorésÔ Nyon SA en vue de la réalisation du thermo-réseau nyonnais - Demande de crédit de CHF 8'000'000.- pour la dotation du capital-actions –

Demande de crédit de CHF 162'000.- TTC en vue d'évaluer le potentiel d'utilisation de la ressource aquathermie à Nyon - Demande de crédit de CHF 699'000.- en vue de doter les SIN et le SDI des ressources humaines nécessaires à la réalisation du thermo-réseau.
Avec ce préavis, le ThermorésÔ entre, enfin, dans une première étape de réalisation. Il s'agit de construire une centrale de chauffe à la Vuarpillière et une dorsale la reliant aux quartiers bâtis. Dans un premier temps, alimentée avec du bois déchiqueté, l'espoir est de remplacer à court terme la combustion du bois par de la géothermie.
En parallèle, un réseau se construit à partir de la Levratte pour alimenter quelques immeubles du quartier à partir d'une chaudière à pellets.

2022/70 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique ».
Avec le préavis, la Municipalité propose d'accorder aux propriétaires des subventions pour adapter le réseau aux besoins de l'électrification de la mobilité.

2022/77 Autorisation générale pour l'acquisition de participations dans des sociétés productrices d'énergies renouvelables, ou l'achat de capacités de production d'énergies renouvelables, pour un montant de CHF 5'000'000.- au maximum pour la durée de la législature - Autorisation générale pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales de services énergétiques jusqu'à concurrence de CHF 500'000.- au maximum pour la durée de la législature.
Ce préavis n'a pas été voté par le Conseil Communal.

2022/81 Réponse au postulat de Mme la Conseillère communal Armelle DuPasquier et consorts intitulé « Accélérer - encore - la transition énergétique ».
Avec ce préavis, la Municipalité propose, entre autre des simplifications administratives pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture et en façade.

Ainsi fait à Nyon, le 30 mars 2023/PW

Vert.e.s de La Côte
Pierre Wahlen, Municipal à Nyon pierrewahlen@nyon.ch

Rapport d'activité : Alice Durgnat Levi, Municipale à Prangins
Une année se décompose entre suivi de projet en cours, aboutissement pour certains, et de l'initiation de nouveaux projets. En 2022 à Prangins :

Pour l'aboutissement des projets, service environnement :
- Adoption par le conseil du règlement pour les taxes sur l'évacuation et l'épuration des eaux, un préavis déposée conjointement avec le service des travaux. Ce règlement a été adopté, bien qu'il implique une augmentation des taxes jusqu'à trois fois. Non seulement il répond à la loi, qui dit que ce sont les taxes qui doivent financer les investissements et les coûts de fonctionnement, mais aussi a permis de séparer la taxation des eaux usées et des eaux Claires.
- Futur raccordement des eaux usées de Prangins à la STEP de Nyon : il s'agissait de présenter les arguments motivant le choix de se raccorder du côté de Nyon, sur le plan politique, financier, technique. Malgré un rapport de commission opposé, (il y a eu aussi eu un rapport de minorité par les membres de l'Alternative rose verte) le Conseil communal a approuvé le préavis de la Municipalité à l'unanimité moins les voix de la commission ayant fait le rapport de majorité opposé.
- préavis sur le dragage adopté à l'unanimité
- préavis sur les travaux de Sécurisation du lit bactérien déposé
- Directive innovante sur l'encouragement par des subventions aux privés pour des actions en faveur de la biodiversité dans les jardins

Affaires sociales:
Un centre d'animation pour les jeunes de 12 à 18 ans a été ouvert en octobre, suite à l'approbation d'un préavis à une très courte majorité, approbation néanmoins valable pour deux ans et sujet à reconduction fin 2024. Ce projet a été lancé pour répondre à une demande des jeunes scolarisés à Nyon, afin de maintenir le contact avec leur village, et afin de favoriser le lien social, l'encadrement bienveillant et sécurisé de ses jeunes et parfois leur orientation.
- finalisation de la mise en place d'un accueil parascolaire communal à toutes les périodes de la journée et de la semaine

Alice Durgnat Levi

COMMUNE DE GIVRINS

Rapport de Nathalie VEZ
pour l'Assemblée Générale des Vert.e.s de La Côte du 30 mars 2023

En préambule, il est rappelé que les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux dans les communes de moins de 3000 habitants, comme Givrins, sont élus au système majoritaire et non à la proportionnelle. Les candidats se présentent donc individuellement et non sur la liste d'un parti ou d'un mouvement. Les élus exécutent ensuite leur mandat sous l'égide d'une entente communale, quand bien même ils seraient par ailleurs encartés ou adhéreraient à un parti ou mouvement politique.

En 2022, mon action comme Municipale en charge de l'urbanisme et de l'énergie s'est concentrée sur les projets suivants :

1) **Plan Climat** : le Plan Energie et Climat Communal (PECC) initié en 2021 a été finalisé et adopté. Ce plan, présenté sous le slogan « ***AGIVRINS, ensemble pour demain*** » est assorti d'un catalogue de 22 fiches d'actions concrètes sur des thématiques telles que la biodiversité, l'eau, l'énergie, la mobilité et la vie locale, impliquant l'engagement de l'ensemble de la Municipalité.

   Ce projet a fait l'objet d'une démarche participative à laquelle l'ensemble de la population était convié et qui a réuni une cinquantaine de citoyens. Un groupe d'accompagnement composé d'une douzaine de citoyen.nes a ensuite poursuivi la réflexion sur la vision à l'horizon 2050, ce qui a permis de définir des objectifs à l'horizon 2030, puis les 22 actions concrètes qui seront mises en œuvre sur une première période de trois ans à partir de 2023.

   Ce Plan constitue la colonne vertébrale de la politique communale en matière de durabilité, d'énergie, de biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques.

2) **Energie** : CAD GIVRINS SA a reçu plusieurs offres suite à l'appel d'offre lancé en décembre 2021 pour la pérennisation du chauffage à distance, son développement et l'extension du réseau dans le village.

   D'un point de vue opérationnel, les objectifs sont notamment de :

   - Développer le réseau de chauffage à distance dans le village
   - Proposer une solution de transition énergétique pour les quartiers excentrés

- Participer activement à la transition énergétique et à la promotion de l'énergie renouvelable et locale (plaquettes à bois locales)
- … et possiblement atteindre 80% d'énergie renouvelable sur le territoire communal d'ici 2027 !

L'année 2022 a été largement consacrée à l'analyse de ces offres puis à leur affinage. A l'issue d'une procédure de sélection diligente, une offre a été retenue en octobre 2022. Un accord de principe a été trouvé avec le partenaire choisi qui devra être formalisé début 2023 afin que le développement prévu puisse commencer au plus vite.

3) **Urbanisme** : Après plusieurs séances avec la Commission d'Urbanisme et de nombreux échanges avec le canton, le Plan d'Affectation Communal (PACom) a été finalisé fin 2022, permettant sa mise à l'enquête début 2023.

Pour mémoire, le Règlement du PACom Introduit diverses dispositions intéressantes d'un point de vue environnemental, comme par ex :

Pour les nouvelles constructions :

- Limitation du nombre de places de stationnement
- Obligation de prévoir des places de stationnement pour vélos
- Encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables (CAD, PAC, PV,…)
- Obligation de se raccorder au chauffage à distance en zone centrale
- Obligation de choisir des essences indigènes en station et interdiction de planter des thuyas, des laurelles ou des espèces exotiques envahissantes figurant sur la liste de l'OFEV
- Inscription du principe de lutte contre la pollution lumineuse

Introduction de nouveaux secteurs :

- Introduction de Secteurs de protection de la nature et du paysage (17 LAT) – objet IMNS et biotopes (gestion extensive et interdiction d'intrants)
- Introduction d'une zone de vergers haute-tige

Nathalie VEZ, Municipale

Givrins, le 30 mars 2023

Les Vert.e.s, section de la Côte

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DES VERT.E.S.DE NYON

POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 MARS 2023

Nyon, le 26 mars 2023

Responsabilités politiques

Le groupe nyonnais a assumé des responsabilités politiques importantes en 2022 à Nyon.

- Durant la première partie de l'année, la présidence du Conseil fut verte, en la personne de Mme Valérie Mausner Léger.
- En 2022, les Vert·e·s ont aussi assuré la présidence de la COGES, avec la co-présidence de Messieurs Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio.
- Il a compté sur la présence de deux Municipaux (dont l'une a été suspendue durant la majorité de l'année)

Conseil Communal

Le Conseil communal a siégé dix fois en 2022.

- Le groupe des Vert·e·s a déposé six postulats sur un total de onze, tous renvoyés en Municipalité. Quelques titres et sujets : Pas de vaisselle unique au sein des clubs, associations ou manifestations sur territoire communal, la demande mise en place d'un plan canopée, la demande de rejoindre le programme Ville Verte, une demande de rejoindre le Rainbow Cities Network, accélérer encore la transition énergétique, favoriser la transition vers une alimentation plus durable dans la restauration collective des crèches et cantines scolaires à Nyon. A noter que nous avons été le seul parti de gauche à déposer des postulats durant l'année 2022.
- Le groupe des Vert.e.s a déposé 8 interpellations sur un total de 24 : sur l'organisation d'animations lors de la coupe du monde, sur le crématoire, le plan lumière, la sobriété, la stratégie de végétalisation, les garanties d'abris en cas d'attaque, le règlement du personnel, et les possibilités de réponses de proximité pour venir en aide aux victimes de tous types de violence.
- En ce qui concerne les votes sur les préavis (73), le bon fonctionnement de la plateforme de gauche a permis de faire passer l'essentiel des préavis que nous soutenions. Exemples choisis non exhaustifs : PDCom, Cybersécurité, 2022/27, poste de Délégué·e aux énergies à 100%, et l'alimentation du fonds EEER, 2022/33, Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), 2022/36 Réaménagement et végétalisation de la route de Divonne, Stratégie Biodiversité (22/53), Perdtemps (22/51),
- Un échec singulier ressort : Le préavis Adoption de la zone réservée « A la Billettaz ». (2022/41), auquel nous étions opposés et qui a été accepté à deux voix près.

- Mention particulière pour le préavis 2022/71, Enregistrement et diffusion des séances du Conseil communal, qui a divisé presque parfaitement tant le Conseil que notre groupe.

Crise Municipale
L'année 2022 a été marquée par la crise municipale, dont l'un des volets a été les multiples développements concernant notre Municipale élue, Mme Buckle. Le Conseil d'Etat a décidé de sa suspension temporaire en date du 9 février 2022 suite au dépôt de plainte de la part de la Municipalité fin 2021. La fin du volet judiciaire a eu lieu le 14 novembre 2022, suite à un accord conclu entre les parties. En conséquence, la plainte a été retirée, une ordonnance de classement a été délivrée, et Mme Buckle a annoncé sa démission de la Municipalité, effective au 31 décembre 2022.

La crise a demandé un investissement important de la part du groupe, de la section et du canton. Je remercie ici la section la Côte, ainsi que la direction cantonale du parti, pour leurs soutiens sans faille durant cette phase compliquée.

Autres activités

- Le groupe a fait campagne pour les élections cantonales, en présentant plusieurs candidat·e·s, avec l'élection de trois député.e.s.
- En décembre 2022, le groupe a débuté sa campagne pour l'élection complémentaire visant à remplacer le poste de Mme Buckle, en présentant la candidature de Mme Valérie Mausner Léger.
- Le groupe a aussi fait campagne pour les votations fédérales : les 13.2.22, 15.5.22 et 25.9.22.

Groupe
Il y a eu cinq démissions du Conseil Communal dans le groupe en 2022. Nous avons épuisé notre liste de viennent-ensuite. A la fin 2022, nous comptions 12 femmes pour 15 hommes dans notre groupe.

Pour le groupe des Vert.e.s de Nyon
Alexander Federau

Chers membres, Cher.e.s Sympathisant.e.s,

L'année 2022 a été une année de changement et de consolidation pour le groupe Vert de Rolle.
Pour rappel, en 2021, pour la première fois, les Vert.e.s de Rolle présentait une liste séparée au Conseil Communal et un candidat pour la Municipalité, en alliance avec le Parti Socialiste de Rolle. Nous décrochions alors 8 sièges, soit tous les membres de la liste et constituons donc le 3eme groupe après le PLR et le PS et devant les Verts Libéraux. Nous échouions à quelques voix à la Municipalité.
Le défi pour 2022 était de consolider le groupe et s'adapter à la rotation courante au niveau communale. Au sein de notre groupe au conseil communal, nous avons eu trois départs. Mme Valeria Mozetti Rohrseitz pour cause de déménagement, Mme Ershela Bogdani pour incompatibilité de calendrier et Mr Laurent Théodore qui a préféré déployer son engagement écologique hors du conseil communal. Nous tenons à les remercier pour leur engagement.
Notre groupe a été complété par 3 nouveaux membres – Messieurs Michel Cuendet, Hubert Sylvain et Rodolphe Balmer (assermenté en début 2023). Le groupe fonctionne très bien. Nous tentons de compenser le manque de diversité de genre par la richesse des profils, une culture de la discussion, du respect de chaque contribution ainsi qu'une forte ouverture d'esprit.
En 2022, suite au départ de Laurent, comme chef de groupe et premier vice-président. J'ai repris le flambeau comme chef de groupe et Mr Fédérico Rapini a repris la première vice-présidence du conseil. Selon la pratique, Federico sera donc le premier président du conseil élu sur une liste « verte » de notre commune. Fédérico remplira surement cette charge avec beaucoup de talent et contribuera à établir encore mieux les Vert.e.s comme force politique crédible au niveau de la Commune, du district et du Canton.

2022 a aussi été une année d'élection à la Municipalité– à la suite de la démission de 2 municipaux (1 PLR et 1 PS), nous avons soutenu à deux reprises les candidat.e.s PS à la municipalité lors d'élection complémentaire. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à gagner ces élections – malgré des résultats serrés. Le PLR est quasi hégémonique avec 3 municipaux. Les deux autres sièges étant occupé par les Municipales VL Cécile Rod et PS Margareth Ruchti.
Le PLR ayant quasi la majorité absolue au Conseil, nous avons donc une marge de manœuvre limité. Notre stratégie est donc de porter le débat sur thèmes qui nous sont chers. La municipalité brille par son immobilisme et par le manque de transparence et malheureusement nous ne percevons aucune « urgence climatique » dans son action. Une petite victoire est l'adoption d'un postulat pour encourager les jardins familiaux et écologiques ; obtenues grâce à des voix des VL et quelques PLR, mais nous doutons de son efficacité. Nous interpellons et questionnons aussi régulièrement la municipalité sur les thèmes de mobilité douce, d'énergie, de vision urbanistique. Ces thèmes sont désormais présents de manière systématique au conseil communal ; tant reste à faire. Au niveau des commissions, nous tentons d'introduire systématiquement les questions environnementales et plus largement de durabilité ; nous nous associons efficacement avec le PS sur les questions sociales. Nous tendons des ponts avec les Verts Libéraux, groupe composite à Rolle.

Finalement au niveau du territoire, nous avons été actif au niveau des votations – avec plusieurs stands et collectes de signatures. Nous avons activement participé aux Elections Cantonales – notamment avec 2 candidat.e.s. Laurent et Valeria. Nous avons une petite force mobile et notre bannière à flotter régulièrement sur Rolle ; parfois nous étions le seul parti représenté.

Alors que notre groupe gagne en maturité, nous regardons déjà vers 2023 en continuons nos efforts permanents pour semer la graine Verte à Rolle. Contribuer au changement culturel aussi nécessaire qu'urgent et augmenter nos chances de conquérir de nouveaux sièges pour l'écologie et la gauche. Et pourquoi ne pas obtenir notre premier siège vert à la Municipalité lors des prochaines municipales de 2026 ?

Rémi Founou
Chef de groupe – Vert.e.s de Rolle
Rolle le 30 Mars 2023

Bilan 31/12/2022

	2022	2021		2022	2021
CCP 17-490916-6	35'875.74	32'363.16	Capital	25'758.16	37'855.31
CCP épargne	-	-	Résultat de l'année	5'617.58	- 12'097.15
		-	Passif transitoire	4'500.00	6'605.00
	-				
	35'875.74	32'363.16		35'875.74	32'363.16

Pertes & Profits 2022

	2022	2021		2022	2021
Frais administratifs	1'056.54	1'074.05	Cotisations	9'415.00	9'465.00
Campagne nationale	247.20	200.00	Sympathisants	860.00	810.00
Campagne cantonale	14'192.30	3'022.55	Rétrocessions des élus	15'308.12	6'350.20
Campagne communale de Nyon	813.45	15'749.40	Dons & crowdfunding	7'414.95	4'070.00
Campagne communale de Prangins	-	841.75	Campagne communale de Rolle	429.00	
Campagne communale de Gland	-	40.00		-	-
Campagne communale de Rolle	-	1'877.15			
Divers frais de campagne	-	3'582.45			
Dons exceptionnels	-	1'500.00			
Frais mediation EB	7'000.00	-			
Rétrocession au canton/Verts Suisse	4'500.00	4'905.00	Perte de l'année	-	12'097.15
Bénéfice de l'année	5'617.58	-			
	33'427.07	32'792.35		33'427.07	32'792.35
				-	

DEPENSES (CHF)			RECETTES CHF)		
	2023	2022		2023	2022
Frais administratifs & divers	1000	1056	Cotisations	9415	9415
Campagne nationale	5000	247.20	Sympathisants	860	860
Campagne cantonale		14192.30			
Campagne Nyon	12000	813.45	Retrocessions elus	6350	15308
Campagne Prangins			Dons & crowd-funding	4000	7414
Frais mediation			Communale de Rolle		429
Evenenement	2000				
Retrocession	4500	4500			
Benefice de l'annee		5617			
	24500	27810.50		20625	33427

Note:

- Comme discuté lors de l'AG . Il y a certaines incohérences du fait, que nous « mixons » les concepts de flux de trésoreries et de comptes pertes/profits. Ce point a été relevé et l'objectif est de mieux clarifier ces éléments lors du prochain rapport. Les discussions ont cependant permis de donner une direction suffisamment claire sur les lignes de dépenses pour que le Comité puisse agir en accord avec la volonté de l'AG.